

DEMANDEUR :

**SODIMAS**  
**11 RUE AMPERE**  
**26600 PONT DE L'ISERE**

# ATTESTATION D'ÉVALUATION DU SYSTÈME D'ASSURANCE QUALITÉ

## N° 0060-XI-H1-044P-03-2015

Cette attestation d'évaluation du système d'assurance qualité est délivrée au demandeur en application du point 3.4 de l'annexe XI (module H1) de la Directive 2014/33/UE du 26 février 2014 concernant le rapprochement des législations des états membres relatives aux ascenseurs.

Entités concernées : SODIMAS  
11 RUE AMPERE  
26600 PONT DE L'ISERE

Activité : **Conception, Fabrication, Montage, Installation, Contrôle final et essais**  
**Ascenseurs électriques ou hydrauliques avec ou sans local des machines**

Date de délivrance : **27 Février 2015**

Date limite de validité : **27 Février 2018**

Date de mise à jour : **21 Juin 2016**

Référence dossier : **APAVE Parisienne SAS – n° 15.201.EGC.03309.00.M - (Jérôme THOMAS)**

Le système d'assurance qualité permet d'assurer la conformité des ascenseurs conçus fabriqués et installés avec les exigences de la directive qui leurs sont applicables

**Cette attestation annule et remplace l'attestation n°0060-XIII-H-044P-03-2015 délivrée le 30 mars 2015**

Paris, le 07 Juillet 2016

Tampon de l'Organisme notifié

Pour délégation de la direction générale d'Apave

Hervé POLY



191 rue de Vaugirard  
75738 Paris Cedex 15

**Note :**

Conformément à l'annexe XI de la Directive 2014/33/UE le demandeur s'engage à remplir les obligations découlant du système d'assurance qualité tel qu'il est approuvé, à faire en sorte qu'il demeure adéquat et efficace et à informer l'organisme notifié qui a approuvé le système d'assurance qualité de tout projet d'adaptation du système d'assurance qualité